

#### Article 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont proposées par la société LES IDÉES HAUTES S.A.S.U représentant MC2 MON AMOUR PARIS enregistrée sous le numéro de SIREN 899 801 898 (SIRET : 899 801 898 00011 - Code APE 8230Z - TVA FR78899801898) au RCS dont le siège est situé 12 RUE PIERRE DUPONT 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS et représentée par Madame Agathe RÉMOND (ci-après la « Société »).  
Son numéro de téléphone non surtaxé est le 07 87 03 58 22, son adresse de courrier électronique est lesideeshautes@gmail.com

La Société propose au Client (ci-après le « Client ») une offre de services relatifs à l'organisation et la mise en œuvre d'événements privés de tout type (ci-après les « Services »).

Le présent contrat est un contrat de prestations de service ayant pour objet :

les prestations prévues dans le Préambule

la préparation de la bonne tenue de ces prestations avec des échanges par mail et téléphone, avec des exemples attendus du résultat de la prestation globale entre le Prestataire et le Client  
le prêt de matériels du Prestataire au Client

#### Article 2 : Prix

Pour l'événement prévu en préambule, le Prestataire demande la somme détaillée ci-dessus.

#### Article 3 : Mode de paiement

Il a été prévu que le Client règle les sommes dûes au Prestataire par les moyens de paiement suivant :  
par espèce/virement

Si le contrat a été signé en dehors du siège social, l'encaissement ne doit pas se faire avant le 14ème jour qui suit la signature du contrat.

Un acompte de 30% est dû à la date de la Commande, à part si la prestation devrait se dérouler entre 1 semaine et 8 semaines après la signature du devis ou contrat.

Le Client garantit à la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement, lors de la passation de la Commande.

La Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution et/ou livraison d'une Commande, quels que soient sa nature et son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou de paiement partiel de toute somme qui serait due par le Client à la Société, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative au paiement d'une Commande. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

Selon la loi, dans le cas où vous souhaitez verser le premier acompte avant les 14 jours de rétractation, ce délais de rétractation est annulé automatiquement, donc le remboursement de votre acompte ne peut plus être possible.

#### Article 4 : Exécution de la prestation

Le Prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux attentes du Client exprimées lors des échanges par téléphone, mail ou SMS.

#### Article 4 bis : Remplacement le Jour-J

La personne d'Agathe Rémond s'engage à prendre en main toute votre prestation en amont du Jour-J, néanmoins il se peut que la prestation du Jour-J, le jour même, ne soit pas assurée par Agathe Rémond pour diverses raisons, mais par une autre personne de l'équipe des Idées Hautes, avec le même fonctionnement et méthode de travail. Si tel est le cas, Agathe Rémond s'engage à vous présenter la personne au moins 4 semaines avant.

D'autre part, si la personne d'Agathe Rémond vient à s'absenter pour une question d'urgence de dernière minute, cette dernière s'engage à trouver quelqu'un pour la remplacer.

#### Article 5 : Obligation de collaboration

Le Client tiendra à la disposition du Prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. À cette fin, le Client est désigné pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission contractée.

#### Article 6 : Résiliation / Rétractation

En cas d'annulation des prestations de service prévues à l'initiative du Client, il est prévu que les dépenses d'ores et déjà engagées à cet égard par la Société pour le compte du Client ne donneront lieu à aucun remboursement et devront être supportées par le Client.

Par ailleurs, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent : délai de 14 jours pour changer d'avis et revenir sur le contrat.

Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par le Client, sous la réserve d'un préavis de 14 jours. Dans cette hypothèse, l'acompte perçu par le Prestataire lui demeurera acquis et le Client pourrait faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis. (FORMULAIRE DE RÉTRACTATION DISPONIBLE DANS LES CGV SUR LE SITE INTERNET [WWW.MC2MONAMOUR-PARIS](http://WWW.MC2MONAMOUR-PARIS)).

la SOCIÉTÉ s'engage à commencer ses missions pas avant la fin du délai de rétractation (8 jours). En revanche, pour un contrat conclu à distance (Skype ou Face time par exemple) vous pouvez demander un paiement à la signature du contrat.

Néanmoins, il peut arriver que la SOCIÉTÉ soit engagée pour un événement à organiser dans un temps court (quelques semaines). Si les clients veulent que le travail commence de suite, ils doivent en faire la demande explicite par écrit. Dans ce cas, les clients bénéficient toujours de leur droit de rétractation. Si finalement ils se rétractent et que la SOCIÉTÉ a déjà commencé à travailler, les Futurs Mariés devront rétribuer à la SOCIÉTÉ à hauteur du travail engagé.

Sans préjudice des autres cas de résiliation prévus dans les CGV, en cas de manquement par l'une des Parties à tout ou partie des obligations mises à sa charge, les Services peuvent être résiliés par courrier recommandé avec accusé de réception après qu'une notification des manquements en cause ait été adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à la Partie défaillante et soit restée sans effet pendant plus de sept (8) jours calendaires.

Nonobstant ce qui précède, en cas d'utilisation malveillante, illicite ou frauduleuse des Services, ou d'utilisation faite en violation des droits d'un tiers, la Société peut, de plein droit, résilier les Services concernés ou les CGV dans leur intégralité, par courriel et sans mise en demeure préalable.

Le présent paragraphe ne remet pas en cause le droit pour la Société de suspendre ou d'interrompre les Services notamment en cas de non-respect des CGV en vigueur.

Les résiliations pour manquement sont sans préjudice des dommages et intérêts éventuels pouvant être réclamés.

Faisant référence à l'article 6 des CGV, vous avez le droit à un préavis de rétraction de 14 jours. Au delà de ce préavis, le premier acompte ne pourra pas être remboursé.

Légalement, si vous versez le premier acompte avant les 14 jours de rétraction, cela annule votre préavis de 14 jours et l'acompte ne pourra pas être remboursé.

#### Article 7 : Annulations

La prestation pourra être annulée et le Client ne sera pas remboursé dans les conditions suivantes :

- Dégradation du matériel par un invité,
- Injures ou mises en danger du Prestataire.

En cas de catastrophe naturelle reconnue par les autorités compétentes, ou d'épidémie empêchant la tenue de l'événement, la prestation sera annulée et/ou repoussée.

Le Prestataire ne pourra rembourser le Client dans ces conditions. Les deux parties s'engagent à trouver un terrain d'entente dans la limite de 2 reports maximum, et à faire de leur possible pour :

- soit trouver une nouvelle date de célébration lorsque cela sera possible,
- soit à émettre un avoir que le Client pourra échanger avec quelqu'un d'autre, lui permettant de se dégager de ce présent contrat. Le Prestataire aura donc un nouveau client, le Client sera remboursé (sans l'acompte) et pourra donc engager un nouveau prestataire de services.

#### Article 8 : Médiation

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles, à l'occasion du présent contrat, sur la médiation de l'autorité compétente, qui, saisie à l'initiative de la partie la plus diligente, formulera une proposition de conciliation, dans le mois suivant sa saisie. Les frais de médiation seront supportés par moitié, par chacune des parties.

En cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes ou en relation avec les présentes CGV, le Client peut décider de soumettre le litige avec la Société à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le Client souhaite saisir une juridiction, les règles du code de procédure civile s'appliqueront.

#### Article 9 : Propriété des images / intellectuelle

la SOCIÉTÉ demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur les créations mises en œuvre par la Société au bénéfice du Client dans le cadre de l'exécution des présentes.

En aucun cas, les présentes ne doivent être considérées comme créant une cession de droits quelconque.

#### Article 10 : DONNÉES PERSONNELLES – COOKIES – SÉCURITÉ

La Société agissant en tant que responsable de traitement

La Société attache une grande importance au respect de la vie privée et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des Clients.

Dans le cadre de la fourniture du ou des services, la Société collecte des données personnelles des Clients et notamment les données suivantes :

- Adresse email
- Prénom
- Nom
- Adresse postale – Pays

La Société collecte et traite les données personnelles des Clients pour les finalités suivantes :

- Fourniture du ou des Service(s)
- Gestion des Commandes ;
- Paiement, facturation... ;
- Information sur la Société, les services, et sur les activités de la Société ;
- Réponse aux éventuelles questions/réclamations des Clients ;
- Elaboration de statistiques ;
- Gestion des demandes de droits d'accès, de rectification et d'opposition ;
- Gestion des impayés et du contentieux.

Les données relatives à la gestion des données personnelles des Clients sont conservées pour la durée strictement nécessaire telle que définie par la Loi Informatique et Libertés telle que modifiée.

Les données personnelles des Clients sont traitées par le service commercial de la Société ainsi que par les sociétés partenaires et sous-traitants de la Société.

La Société peut également communiquer les données personnelles afin de coopérer avec les autorités administratives et judiciaires.

La Société veille à sécuriser les données personnelles des Clients de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Obligations des Clients

– Les Clients reconnaissent que les données personnelles divulguées par eux sont valides, à jour et adéquates ;

– Les Clients s'engagent à ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'image et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer à la Société les données de personnes tierces sans leur consentement.

#### Article 11 : RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Société met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Client la fourniture, dans des conditions optimales, d'un ou de Service(s) de qualité. Elle ne saurait cependant en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues aux CGV, qui serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure telle que définie par le Code civil et la jurisprudence applicable (en ce compris les épidémies et les pandémies). Plus généralement, si la responsabilité de la Société se trouvait engagée, elle ne pourrait en aucun cas accepter d'indemniser le Client pour des dommages indirects ou dont l'existence et/ou le quantum ne seraient pas établis par des preuves.

La Société peut recommander des services de sociétés tierces mais ne pourra pas être tenue pour responsable du fonctionnement, du contenu ou de tout élément présent ou obtenu par l'intermédiaire de ces sociétés tierces.

La mise en place de tels liens ou la référence à toutes informations, articles ou services fournis par une tierce personne, ne peut et ne doit pas être interprétée comme un aval exprès ou tacite, par la Société.

La Société n'est pas responsable de la disponibilité des services fournis par ces sociétés tierces et ne peut en contrôler le contenu ni valider la publicité, le ou les service(s) et autres informations diffusées par ces sociétés.

Il est expressément stipulé que la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, pour le cas où le matériel informatique ou la messagerie électronique des Clients rejeterait, par exemple du fait d'un anti-spam, les courriers électroniques adressés par la Société, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive l'état récapitulatif de la Commande ou encore le courrier électronique de suivi. Le Client a pleinement conscience des dispositions du présent article et notamment des garanties et limitations de responsabilité susvisées, conditions essentielles sans lesquelles la Société n'aurait jamais contracté.

Ledit contrat implique une obligation de moyens et non de résultats.

#### Article 12 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter les termes des présentes CGV.

Le Client s'engage à coopérer de façon étroite avec la Société dans le cadre de la fourniture des Services. A cet égard, il reconnaît et accepte que sa collaboration est essentielle à la bonne fourniture des Services.

A ce titre également, le Client donne mandat à la Société de gérer l'hébergement de son site Internet et son référencement dans divers annuaires en son nom et pour son compte. Le Client s'engage à utiliser les Services de manière conforme aux instructions de la Société.

Le Client convient qu'il n'utilise les Services que pour son usage personnel ou professionnel, conformément aux présentes CGV. A cet égard, le Client convient de s'abstenir :

- D'utiliser les Services de toute manière illégale, pour toute finalité illégale ou de toute manière incompatible avec ces CGV ;
- De tenter d'obtenir l'accès non autorisé au système informatique de la Société ou de se livrer à toute activité perturbant, diminuant la qualité ou interférant avec les performances ou détériorant les fonctionnalités du système de la Société
- D'utiliser les Services à des fins abusives en y introduisant volontairement des virus ou tout autre programme malveillant et de tenter d'accéder de manière non autorisée au système informatique de la Société ;
- De porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Société ;
- De dénigrer la Société.

Plus particulièrement, le Client garantit que les Services ne seront pas utilisés de façon à permettre la violation d'un droit de propriété intellectuelle ou de tout autre droit ou législation, la diffusion d'un contenu que la Société juge obscène ou contraires aux bonnes mœurs. Le Client assume seul toute responsabilité à cet égard et indemniser la Société de toute action à son encontre et à cet égard.

Pour les contenus mis en ligne sur Internet (textes, documents à télécharger, images/photos, vidéos), le Client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent. Les informations diffusées sur Internet par le Client et communiquées à la Société sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le Client s'engage à fournir à la Société des données et informations loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Client assume l'ensemble des risques et périls liés à ses activités et est notamment seul responsable de l'utilisation des Services mis à sa disposition par la Société et du respect des CGV, y compris lorsque les Services mis à sa disposition sont utilisés par ou pour le compte de tiers.

Si, pour un quelconque motif, la Société considère que le Client ne respecte pas les présentes CGV, la Société peut à tout moment, et à son entière discrétion, supprimer son accès au Site et prendre toutes mesures incluant toute action judiciaire civile et pénale à son encontre.

Les Futurs Mariés conviennent que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du Prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les services ou tâches fournis par le prestataire. Par ailleurs, le Client renonce à rechercher la responsabilité du Prestataire en cas de dommages survenus aux fichiers, ou tout document qu'il lui aurait confié. Le Prestataire dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers du client.

#### Article 13 : GARANTIES ET RESPONSABILITES

Chacune des Parties garantit exercer ses activités conformément à la réglementation en vigueur. Le Client garantit notamment la Société contre toutes les conséquences résultant :

Le Client s'engage à intervenir dans le cadre de toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers mettant en cause les Services et à indemniser la Société de tous les préjudices en résultant.

- de l'utilisation ou de l'exploitation de contenus illégaux dans le cadre de l'utilisation et l'exploitation des Services vendus par la Société,
- de l'utilisation frauduleuse des Services,
- de l'utilisation des Services faite en violation des droits de tiers et notamment des droits de propriété intellectuelle,
- de l'inadéquation des Services sélectionnés à ses besoins ou aux besoins de tiers,

En outre, la Société ne pourra être tenue responsable :

- des dommages directs et indirects causés au Client dans le cadre de la mise en œuvre des Services ;
- des conséquences de l'utilisation des Services dans un but contraire aux lois en vigueur en France ou ailleurs dans le monde ;
- des dommages directs ou indirects consécutifs à la mise en œuvre des Services ;
- du non acheminement de vos emails ou de la mise en spam de vos emails sur des serveurs externes étant donné que la Société n'a pas le contrôle sur ces installations ;
- de l'endommagement des données du Client (piratage, défaillance disque dur serveur, etc...), malgré toutes les mesures prises par la Société.

Le contenu des emails – voire des SMS et des message Whatsapp – prouve valablement la teneur des échanges.

#### Article 14 : RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement, dès l'échéance contractuelle, entrainera l'application de l'article L441-10 du code de commerce. Une indemnité forfaitaire de 50% du montant total deviendra exigible de plein droit ainsi que les frais complémentaires de recouvrement sans aucune formalité préalable. En outre, il sera réclamé des pénalités au titre des intérêts de retard correspondants qui sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal.

En aucun cas, la Société ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles pertes occasionnées suite à l'arrêt des Services fournis pour non-paiement des sommes dues.

#### Article 15 : FRAIS ANNEXES

Les indemnités de déplacement et les frais d'hébergement sont calculés si nécessaires et toujours notifiés dans le devis. Les frais de bouches sont compris dans la prestation du traiteur à chaque événement (menu "secondaire"/menu enfant/menu prestataire).

#### Article 16 : Epidémie

la SOCIÉTÉ est un prestataire que les mariés engagent. Ainsi, les mariés restent les organisateurs de l'événement, la SOCIÉTÉ ne peut donc être tenue pour responsable de tout problème lié aux obligations gouvernementales. la SOCIÉTÉ s'engage à être en règle, ainsi que les autres prestataires.

la SOCIÉTÉ peut néanmoins être missionnée par les mariés pour vérifier tout document utile au bon fonctionnement de l'événement.

Autrement dit :

Lorsqu'un wedding-planner est présent lors de l'évènement, ce dernier pourra :

- contacter chacun des prestataires pour connaître son protocole et si besoin lui en suggérer un,
- informer les mariés des normes en vigueur et de leur responsabilité, s'assurer que chacun des intervenants soit au courant des risques encourus en cas de non-
- respect des règles sanitaires, faire un point avec le lieu de réception ainsi que les mariés la veille du mariage sur le lieu ou en visioconférence si cela est possible.

Le wedding planner ne pourra pas contraindre légalement les prestataires à respecter les obligations sanitaires. Chaque prestataire est responsable et s'engage à faire respecter le protocole sanitaire correspondant à son métier. Le wedding-planner ne pourra pas être responsable du non-respect du protocole de la part des prestataires, organisateurs et invités car en aucun cas le métier de wedding-planner ne peut s'apparenter à un rôle de contrôle et/ou de répression. Le wedding-planner comme chaque prestataire veillera à respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières qui lui incombent. Il pourra demander aux organisateurs de faire intervenir le « Référent sécurité sanitaire » pour faire respecter les mesures sanitaires.

Article 17 :

La SOCIETE se réserve le droit de recourir à tout sous-traitant sous son entière responsabilité.

La SOCIETE pourra conclure avec toute entreprise tout contrat au nom et pour le compte du CLIENT pour l'organisation de l'EVENEMENT dans le cadre d'un contrat de mandat d'intérêt commun rémunéré. La possibilité pour la SOCIETE de conclure des contrats en tant que mandataire du CLIENT devra être précisé dans les conditions particulières et donnera lieu à la signature d'un contrat de mandat. Le CLIENT reconnaît être informé que les contrats qui seront conclus au nom et pour son compte par la SOCIETE l'obligent à l'exclusion du mandataire.

Article 18 :

La SOCIETE conserve les droits de propriété intellectuelle résultant de ses créations de quelque nature réalisées pour l'EVENEMENT.

Article 19 :

Le CLIENT autorise la SOCIETE à diffuser toutes photographies ou vidéos concernant l'EVENEMENT, afin de promouvoir son activité.

Article 20 :

Les droits de diffusion de créations intellectuelles de quelque nature, exigibles pour la réalisation de l'EVENEMENT, sont à la charge exclusive du CLIENT. Les sommes seront remboursées par le CLIENT à la SOCIETE.

Article 21 :

Si aucune solutions amiable n'est trouvée, le tribunal compétent sera choisi en fonction du lieu de siège social de LES IDÉES HAUTES S.A.S.U représentant MC2 MON AMOUR PARIS au moment du litige et du montant du litige (pour les montants de moins de 7 500 € : Tribunal d'Instance de Paris, France pour les montants de plus de 7500 € : Tribunal de Grande Instance de Pontoise, France).